



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## AVIS PUBLIC

### A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

**Soyez avisés que lors de la séance extraordinaire du Conseil du 20 janvier 2020, le règlement suivant a été adopté, à savoir :**

Règlement 306-2020 décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2020.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 21<sup>e</sup> jour de janvier 2020.

---

Maryse Lizotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière